

Séance du 7 juin 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, M. Boutonnet, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; M. Soroste à M. Neys ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Durruty ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Belbaraka à M. Laiguillon ; Mme Destin à M. Boutonnet ; Mme Herrera Landa à Mme Picard-Felices, M. Artiaga à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Bonnat-Helleu – Prêt d'un ensemble d'œuvres à la Fondation Donostia/San Sebastian 2016 (DSS2016EU).

En 2016, la Ville de Saint-Sébastien (Espagne) est Capitale européenne de la Culture. La mairie de Saint-Sébastien, la Députation florale de Gipuzkoa, le Gouvernement basque, et le Ministère de l'Education, de la Culture et du Sport du Gouvernement d'Espagne, se sont associés sous le nom de « Fondation Donostia/San Sebastian 2016 Fundazioa », dénommée également « DSS2016EU », afin de répondre à ce projet. C'est à ce titre que la Fondation DSS2016EU organise l'exposition « 1516-2016. Traités de paix », qui se déroulera sur deux sites, le musée San Telmo et le Koldo Mitxelena Kulturunea, du 17 juin au 2 octobre 2016, à Saint-Sébastien.

Cette exposition a pour but d'illustrer iconographiquement et symboliquement la paix, en montrant notamment des œuvres importantes des collections françaises.

À cette occasion, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt des œuvres suivantes :

François Lemoyne (Paris, 1688 – Paris, 1737)

*Guerrier mourant*

pierre noire et estompe, rehauts de blanc sur papier beige

19,4 x 33,1 cm

inv. RF 50962 bis

dépôt du musée du Louvre au musée Bonnat-Helleu de Bayonne, 1997 (legs Petithory, 1996)

valeur assurance : 25 000,00 € (vingt cinq mille euros)

Girolamo da Carpi (Ferrare, v. 1501 – Ferrare, v. 1556)

*Décollation d'un soldat vêtu d'une armure à l'antique*

plume et encre brune, lavis brun

12,6 x 19,8 cm

inv. CMNI 3115

valeur assurance : 15 000,00 € (quinze mille euros)

Giulio Morina (Bologne, 1555 à 1560 - Mirandola ( ?), 1609), attribué à

*Études pour un Massacre des Innocents*

plume et encre brune

26,7 x 23,7 cm

inv. RF 50885

dépôt du musée du Louvre au musée Bonnat-Helleu de Bayonne, 1997 (legs Petithory, 1996)

valeur assurance : 30 000,00 € (trente mille euros)

École italienne fin XVII<sup>e</sup> siècle – début XVIII<sup>e</sup> siècle

*Allégorie à la gloire d'un monarque*

pierre noire, plume, encre brune et lavis brun

36,8 x 25,5 cm

inv. CMNI 3148

valeur d'assurance : 8 000,00 € (huit mille euros)

Francesco Primaticcio (Bologne, 1504 – Paris, 1590)

*Vulcain forgeant les flèches de Vénus*

sanguine, lavis de sanguine, rehauts de blanc

12,8 x 9,2 cm

inv. RF 50883

dépôt du musée du Louvre au musée Bonnat-Helleu de Bayonne, 1997 (legs Petithory, 1996)

valeur assurance : 60 000,00 € (soixante mille euros)

Il est demandé au conseil municipal :

- au vu de l'avis favorable du département des Arts graphiques du musée du Louvre pour les œuvres en dépôt, d'accepter ces prêts, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance sont assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.